

Accident vasculaire cérébral : prise en charge précoce

Mai 2009

- Il est recommandé que le médecin généraliste :
 - informe les patients à risque (antécédents vasculaires, HTA, diabète, artériopathie des membres inférieurs, etc.) ainsi que leur entourage des principaux signes de l'AVC,
 - préconise devant les symptômes l'appel immédiat au Samu Centre 15 avant même tout appel à son cabinet,
 - explique l'importance de noter l'heure des premiers symptômes.

- En cas d'appel direct à son cabinet ou à son centre d'appel d'un patient présentant des signes évoquant un AVC, le médecin généraliste doit transférer l'appel au Samu Centre 15 et au mieux rester en ligne pour permettre l'établissement d'une conférence à trois (appelant, médecin traitant, médecin régulateur du Samu Centre 15).